

Bulletin Information Sécheresse

Niveau 1 : VIGILANCE --- Niveau 2 : ALERTE --- Niveau 3 : ALERTE RENFORCEE --- Niveau 4 : CRISE

État sécheresse :

NIVEAU 1 : VIGILANCE

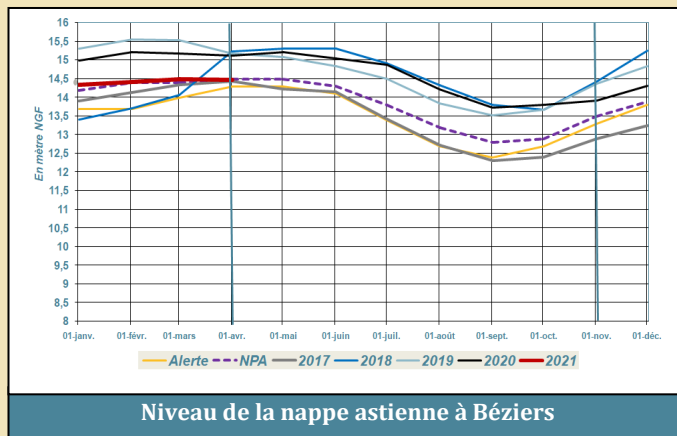
Information sur l'état de la nappe au 15/04/2021

Le comité sécheresse, réuni à distance, en configuration de veille, **le 15 avril 2021**, a décidé, au regard de l'état des ressources en eau et des prévisions météorologiques à venir, de placer l'ensemble des ressources en eau du département **en vigilance**. Le département, et en particulier la zone littorale, subit un déficit pluviométrique important depuis l'automne dernier (jusqu'à -60 %). Conséquence : les débits des rivières sont faibles pour la période et les nappes d'eau souterraine ne se sont pas rechargées entièrement.

La nappe astienne n'a pas été épargnée par ces conditions climatiques avec un défaut de recharge de près de 40 % sur le secteur de Béziers-Clairac. Les niveaux de la nappe tutoient d'ores et déjà les seuils d'alerte sur ce secteur.

Les prélèvements sur la ressource en eau sont encore limités, les activités économiques étant très ralenties par la crise sanitaire. L'irrigation des vignes avait débuté en début de mois mais le récent épisode de gel a contrarié les objectifs de production du raisin et les besoins en eau seront certainement revus à la baisse durant la saison.

L'état de la nappe astienne n'est, à ce jour, pas encore préoccupant.



Prescriptions sur les usages

L'état de vigilance n'impose aucune restriction sur les usages de l'eau. Cependant il convient de **sensibiliser tous les usagers** de la nappe sur la situation de la ressource :

- un communiqué de presse de la préfecture sera mis en ligne sur le site du SMETA dès sa publication
- Les mairies sont incitées à afficher clairement les dispositions prises par la préfecture et à rappeler aux abonnés, par voie d'affichage, les mesures simples d'économies d'eau, à mettre en place, préventivement, pour éviter une dégradation rapide de la situation.

Rappelons que les maires sont habilités à prendre des arrêtés municipaux limitant les usages de l'eau sur le réseau public si la situation locale le nécessite.

Prochaine réunion du comité sécheresse : 20 mai 2021

Renseignements : 04 67 36 41 67